



PAR COURRIEL

Québec, le 28 juillet 2021

N/Réf. : 2021-12431

OBJET: Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)

Madame

Nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 23 juin 2021, laquelle vise à obtenir : copie des documents intitulés « Statistiques d'utilisation des locaux du parloir » concernant l'Établissement de détention Leclerc de Laval, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, en intégralité.

Nous vous transmettons les documents repérés par la Direction générale des services correctionnels qui répondent à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours en révision

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Statistiques d'utilisation des locaux du parloir 2016

Types	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL annuel
Parloir régulier											121	63	184
Parloir sécuritaire											11	7	18
Rencontres policières											5	1	6
Ressources communautaires											3	1	4
Visio-visite													0
Visionnement de preuve											3	1	4
Visites avocats											18	9	27
Visites DPJ											3	2	5
Autres (psy...)													0
TOTAUX	0	0	164	84	248								

Statistiques d'utilisation des locaux du parloir 2017

Types	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL annuel
Parloir régulier	156	206	103	181	158	141	153	136	113	122	114	133	1716
Parloir sécuritaire	21	23	26	30	37	29	27	37	34	28	43	41	376
Rencontres policières	5		9	2	2	2	1	4	2	2	9	5	43
Ressources communautaires	9	12	7	3	8	7	3	2	8	8	9	4	80
Visio-visite										1	1	1	3
Visionnement de preuve	2					2							4
Visites avocats	37	35	55	47	47	50	49	40	32	31	45	29	497
Visites DPJ	8	13	13	7	5	7	11	5	5	2	4	5	85
Autres (psy...)			6	2	2	1	4	2	3	2	4	1	27
TOTAUX	238	289	219	272	259	239	248	226	197	196	229	219	2831

Statistiques d'utilisation des locaux du parloir 2018

Types	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL annuel
Parloir régulier	95	108	141	112	123	96	93	69	122	169	161	134	1423
Parloir sécuritaire	26	26	18	21	22	16	15	12	6	13	20	23	218
Rencontres policières	6	2	1	2	2	2	2	1		6		4	28
Ressources communautaires	1	1	3	7	8	3	7	4	4	11	3	5	57
Visio-visite		5	3	1	5	1				1		1	17
Visionnement de preuve		1	6	3	2								12
Visites avocats	40	36	30	37	38	34	35	38	26	30	31	32	407
Visites DPJ	4	11	6	8	4	2	2	2	2	6	2	1	50
Autres (psy...)		3	4	7	4	2	3	2	5	8	6	4	48
TOTAUX	172	193	212	198	208	156	157	128	165	244	223	204	2260

Statistiques d'utilisation des locaux du parloir 2019

Types	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL annuel
Parloir régulier	95	86	99	131	132	82	66	64	90	104	92	212	1253
Parloir sécuritaire	22	23	28	11	27	14	24	17	13	17	30	51	277
Rencontres policières	4	0	5	1	2	2	4	0		5	4	1	28
Ressources communautaires	2	2	7	3	2	2	10	8	4	6	12	6	64
Visio-comparutions	6	10	33	27	30	7							113
Visionnement de preuve	2	2	0	0	2	0							6
Visites avocats	40	62	70	70	117	90	92	60	39	59	51	40	790
Visites DPJ	2	2	0	2	4	3	6	9	2	12	3	4	49
Autres	12	10	14	13	11	8	3	1	10	9	10	5	106
TOTAUX	185	197	256	258	327	208	205	159	158	212	202	319	2686

Statistiques d'utilisation des locaux du parloir 2020

Types	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL annuel
Parloir régulier	132	147	70										349
Parloir sécuritaire	28	30	12										70
Rencontres policières	4	2	2					1	1	5	7	1	23
Ressources communautaires	4	2	3					1		2	8	3	23
Visio-visite						21	34	42	29	62	65	36	289
Visionnement de preuve	10	15	20	25	20	19	18	12	10	19	5		173
Visites avocats	61	50	9	5	8	16	14	13	14	11	53	81	335
Visites DPJ	3	9	3		1	1		1	4	1	4	1	28
Autres	8	4	2	1	1	3	3	3	8	13			46
TOTAUX	250	259	121	31	30	60	69	73	66	113	142	122	1336

